



Déclaration liminaire CGT

CAPSO DGA RENNES du 10/09/2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous traversons depuis plusieurs mois une crise sanitaire sans précédent qui a bouleversé tous les agendas.

Si les réunions préparatoires ont pu se tenir dans les délais, nous arrivons seulement aujourd'hui à l'étape CAPSO avec une participation restrictive des élus faute de structure d'accueil suffisamment grande pour respecter les règles de distanciation. Nous ne pouvons que déplorer cette situation.

Lorsque vous nous avez consulté au mois d'avril pour arrêter un mode de déroulement de notre CAPSO, vous avez mis en avant votre volonté de ne pas pénaliser les agents dans leur avancement.

Si nous partageons pleinement votre position, vos faits ont pourtant démontré le contraire. En effet, quelle ne fut pas la mauvaise surprise de découvrir pendant l'été que l'attribution d'avancements au choix, synonyme d'avancement au 1^{er} janvier 2020, a été annulée pour les personnels partis depuis le 1^{er} juillet.

Nous souhaiterions connaître les éléments de la réglementation qui vous ont amené à confronter la date de départ en retraite avec la date de la CAPSO d'autant plus qu'une consultation des élus suivie d'une validation par mail aurait pu et dû avoir lieu pour ne pas pénaliser les personnels concernés.

Alors que la volonté d'un dialogue social de qualité est mise en avant à tous les niveaux, il est visiblement plus facile de demander aux intéressés à la veille de leurs congés de reculer de 2 à 3 mois leur date de départ. Il est vrai que la méthode avait déjà porté ses fruits l'hiver dernier pour ceux qui souhaitaient partir au 1^{er} janvier au titre des travaux insalubres...

C'est d'autant plus incompréhensible, que cette information et cette consultation des élus à la CAPSO ont été faites en juin dernier pour le cas de l'avancement exceptionnel en TSO 6bis en faveur d'un agent qui avait été promu au titre des TSO anciens.

Derrière ce cas, c'est bien la question des TSO nommé(e)s à l'ancienneté qui est posée. D'autres TSO sont dans ce cas sans obtenir un avancement exceptionnel. A l'approche de la retraite, le grade dans lequel elles et ils sont placé(e)s sert-il formellement de base au calcul de leur future pension ? Ne faut-il pas ouvrir le débat de l'obtention de droits nouveaux pour prendre en considération ces cas particuliers.....pas si particuliers ?

Et puis, est ce que les autres personnels à statut ouvrier nommé(e)s à l'ancienneté vont se retrouver prochainement dans la même situation car à l'image de celles et ceux qui tapaient au balcon sur les gamelles tous les soirs pour remercier les premiers de corvées, l'administration a aussi la mémoire courte.

Après avoir félicité régulièrement les personnels à statut ouvriers de l'état dont nombre d'entre eux ont été mobilisés en présentiel, de nombreux autres se sont fait voler une partie de leurs congés au printemps alors que l'administration n'a tout simplement pas de moyens pour leur permettre le télétravail et finalement quelques-uns ont laissé une partie de leur pension cet été.

Trop de reconnaissances tue t'elle la reconnaissance ? Visiblement oui !!!

Fort de ce constat, les représentants CGT vous demandent, Monsieur le Président, d'attribuer les avancements aux choix validés d'un commun accord entre les directions et les organisations syndicales lors des réunions préparatoires, d'obtenir des postes exceptionnels pour tous les cas identiques au TSO ancien promu cette année, de nommer en guise de remerciements, tous les personnels qui effectueront un essai professionnel au même titre que ceux nommés au choix au 1^{er} janvier de cette année et, avec votre casquette de Directeur du CMG, d'annuler le vol de congés pendant la période de confinement pour les personnels de tous statuts.

Nous tenons à vous rappeler également notre souhait de voir augmenter les taux d'avancement et les recrutements, de voir disparaître le gel des bordereaux de salaire ainsi que les abattements de zone.

Le Président Macron, Chef des Armées n'a cessé de répéter que « coûte que coûte, rien ne sera comme avant ». C'est l'occasion de nous le démontrer en donnant une suite favorable à nos revendications...

Pour en finir avec notre Déclaration Liminaire, Monsieur le Président, vous vous étiez engagés l'an dernier pour la 1^{ère} CAPSO de l'histoire, à faire le porte-parole de nos doléances (la création de sous-domaines techniques, la représentativité aux réunions préparatoires, la clarification de la situation sur la communication du PV, la diffusion de mails d'info de mise à jour de la communauté de travail, par exemples...) et à nous assurer un Retex cette année. Nous attendons avec impatience vos propos.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

Les élus CGT à la CAPSO DGA RENNES*.

*Ont siégé : BERJAMIN Philippe-JOLY Bertrand-RAOULT Marc-THEBAULT Olivier-TISSIER Didier